



MAIRIE
05460 ABRIES
Tél. : 04 92 46 71 03
Fax : 04 92 46 83 70
mairie.abries@wanadoo.fr
<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20180409-20180409-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2018

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 avril 2018

OBJET : Vote du taux des trois taxes pour l'année 2018

N° d'ordre : 20180409 – 8

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 9 avril 2018, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, , Emmanuel MIEGGE, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Eric DUCHENNE - Christian ANDRES – Magali GARNIER.

Avaients donné pouvoir : Francis PIN (pouvoir à Christian ANDRES) - Cristel FRANCESCHI (pouvoir à Olivier BACQUART) - Martine GROPELLIER (pouvoir à Robert BOURCIER).

Secrétaire de séance : Christian ANDRES.

Monsieur le Maire rappelle les taux des trois taxes qui sont en vigueur depuis 2017 :

* Taxe d'habitation	22.76 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.49 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	159.67 %

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux pour cette année et propose donc de voter les taux suivants pour l'année 2018 :

* Taxe d'habitation	22.76 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.49 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	159.67 %

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice : 11	Vote POUR : 11
Nombre de membres présents : 8	Vote CONTRE : 0
Nombre de pouvoirs : 3	Abstention : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11	

FIXE les taux des trois taxes pour l'année 2018 :

* Taxe d'habitation	22.76 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.49 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	159.67 %

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 avril 2018

Le Maire
Jacques BONNARDEL



*Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le : 19/04/2018*